Envoyé en préfecture le 08/12/2021
Reçu en préfecture le 08/12/2021
Affiché le 08 DEC. 2021
ID : 085-200023778-20211202-DL_2021_10_21-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 2 décembre 2021

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 38

DELIBERATION
n° 2021 - 10 – 21

L'an deux mille vingt et un, le 2 décembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 25 novembre, s'est réuni au Golf du Pays de Saint Gilles à L'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Muriel HABERT, Stéphane GUIBERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Patricia ROUVREAU, Catherine GALAND, Laurent REIGNIEZ, Jérôme MESNARD, Thomas PERROCHEAU, Joël GIRAUDEAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Olivier ROBIC.

Pouvoirs : Séverine BESSONNET LE CLEC'H à Yann THOMAS / Patricia ROUVREAU à Thierry FAVREAU / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Thomas PERROCHEAU à François BLANCHET / Jérôme MESNARD à Denise RENAUD / Olivier ROBIC à Kathia VIEL.

Philippe MOREAU est désigné secrétaire de séance.

Présentation du rapport annuel du concessionnaire dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion du port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie

Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie
4 rue du Soleil Levant
CS 63669 – Givrand
85806 Saint-Gilles-Croix-de-Vie Cedex

TELEPHONE 02 51 55 55 55
FAX 02 51 54 24 46

COURRIEL accueil@payssaintgilles.fr
INTERNET www.payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 08/12/2021
Reçu en préfecture le 08/12/2021
Affiché le 08 DEC. 2021
ID : 085-200023778-20211202-DL_2021_10_21-DE

La Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie s'est vu transférer en 2015 suite au transfert de la compétence Ports la convention de délégation de service public conclue par la commune de Saint Gilles Croix de Vie pour la gestion du port de plaisance avec la SEMVIE.

Le délégataire a remis son rapport annuel comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat et une analyse de la qualité des services, ainsi qu'une présentation des conditions d'exécution du service public. Ce rapport (en annexe) doit être soumis à l'assemblée délibérante de l'autorité délégante.

La Commission Consultative des services publics locaux a pris connaissance de ce rapport lors de sa réunion du 28 octobre dernier.

Le Conseil est invité à prendre acte de ce rapport.

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants et 5214-1 et suivants,
Vu le code de la commande publique,
Vu les statuts de la Communauté de Communes en vigueur approuvés par arrêté préfectoral 2021 DRCTAJ 398 du 30 juin 2021,
Vu la convention de délégation de service public pour la gestion du golf conclue,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 25 novembre 2021,
Vu l'avis de la Commission Consultative des services publics locaux lors de sa réunion du 28 octobre 2021,
Vu le rapport du délégataire transmis,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

<u>Article unique</u> : PREND ACTE du rapport annuel 2020 de la gestion du port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie remis par la SEMVIE.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 7 décembre 2021

Le Président,

François BLANCHET

COMMUNAUTÉ de COMMUNES Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 08 DEC. 2021
- de l'affichage le : 08 DEC. 2021
- de la publication sur le site *www.payssaintgilles.fr* le : 08 DEC. 2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.